tains lui-même a reculé et dont, à Rennes, a fait justice l'homme qui, aux yeux de M. Alfred Dreyfus, doit incarner le génie de la défense : Me Demange.

Me de Saint-Auban termine ainsi :

La honte ! Ce n'est pas au mont Valérien que M. Joseph Reinach la trouvera s'il la cherche ; c'est au fond d'un autre cercueil où dort une boueuse énigme, dans la terre de Nivillers.

Après cette émouvante plaidoirie, M. le Président va donner la parole à Me Lalibert, mais il apprend que le défenseur de M. Reinach est souffrant.

L'affaire est alors renvoyée à mercredi prochain.

PRONOSTICS MÉTÉOROLOGIQUES POUR JUIN

Le mois de mai, ainsi que l'annonçait le pronostiqueur Jules Capré, a mal commencé, mal continué et mal fini. Il en restera le souvenir d'un très vilain mai, auquel sont venus se joindre, en dehors de la météorologie, de cruels cataclysmes.

Passons à la trêve de juin, alors même que le tonnerre confirme les fâcheux présages du pronostiqueur.

Il nous dit : « Mois sec et chaud ».

Du 1er au 5 juin, les hautes pressions règnent sur le golfe de Gascogne, la France et l'Europe centrale, et les basses pressions sur le bassin de la Méditerranée. Le temps est chaud et orageux.

Du 5 au 15, les hautes pressions se maintiennent avec beau temps clair et chaud.

Les 13 et 14, des dépressions accentuées amènent des vents de sud-ouest sur l'Europe occidentale et de fortes pluies régionales. Il faut s'attendre à un minimum barométrique vers le 15 et à des bourrasques d'ouest à sud-ouest sur le nord de la France, la Hollande et la mer du Nord.

Du 15 au 25, la dizaine est « à temps variable », plutôt mauvais que beau pour la France, la Suisse, les Alpes et l'Italie.

Du 19 au 24, il faut s'attendre à de fortes dépressions sur le golfe de Gascogne, la France, la Suisse et le Tyrol.

Du 26 au 30, beau temps et chaud sur l'Europe occidentale et centrale, avec de nombreux orages régionaux.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

M. Delacherie

Nous avons dit que M. Delacherie avait, devant M. Leydet, juge d'instruction, refusé de faire choix d'un avocat et n'avait qu'à grand peine, fini par consentir à la désignation d'un avocat d'office. Cependant, après avoir quitté le juge d'instruction, M. Delacherie s'est ravisé, il s'est souvenu qu'il avait un avocat à Lille, l'honorable Me Cointrelle, et il vient de lui écrire pour le prier de venir l'assister à Paris. Il lui demandait, en outre, pour le cas où Me Cointrelle ne pourrait remplir cette mission, de vouloir bien choisir lui-même un de ses confrères de Paris pour le remplacer.

Me Cointrelle, dans l'impossibilité où il se trouve de se rendre personnellement à l'appel de son client a délégué à son désir en télégraphiant aussitôt à Me Payen, ancien secrétaire de Me Poincaré, pour le charger d'assister à l'instruction l'agent d'affaires de la rue Colbert. Nous avons rencontré, vendredi soir, Me Cointrelle qui s'est refusé à nous donner des renseignements complémentaires. Son impression est que M. Delacherie ne tardera pas à être relâché. Plusieurs personnes, qui ont été en relations avec M. Delacherie, ont apporté à sa cause un témoignage favorable. Parmi eux, M. Léonce Marchand, de Dunkerque, a écrit à M. Leydet : il affirme, dans sa missive, que M. Delacherie a toujours eu une attitude correcte et loyale et qu'il a dû être lui-même dupe des Humbert et des Daurignac. D'autre déclarations dans le même sens émanant de prêteurs de Mme Humbert, sont parvenues au juge d'instruction. Enfin, Me Cointrelle a reçu lui-même, plusieurs lettres dont les auteurs protestent de la bonne foi de l'agent d'affaires. Mais il nous a été impossible d'en prendre connaissance.

Le père Humbert

Paris, 30 mai. — Ce soir, le *Français*, dans une deuxième édition, a publié cette information sensationnelle que nous reproduisons sous les plus grandes réserves. C'est la première fois qu'il serait nettement question du premier coupable :

« M. Leydet a entendu, à nouveau, M. Courtot, maître-clerc du notaire de Mme Humbert. M. Courtot a mangé le morceau. Il a déclaré que l'auteur responsable de l'escroquerie était l'ancien Garde des sceaux Humbert qui, en la présence de M. Courtot, a dicté la fameuse transaction de 1884, transaction intervenue entre lui Crawford et les Humbert, et qui a servi de base à tous les procès.

Le cachet des Crawford

Le Havre, 30 mai. — Mme Parmentier est partie, ce soir, pour Paris, voir son mari, avec qui elle a obtenu l'autorisation de communiquer. Elle emporte, avec elle, le cachet des Crawford dont il a été question, hier, dans l'interrogatoire de son mari et que celui-ci avait déclaré être toujours dans son étude.

Une piste

Paris, 30 mai. — Le bruit s'est répandu, ce soir, que la piste d'un des membres de la famille Humbert avait été retrouvée. Cette nouvelle a causé une très vive émotion. Renseignements pris, on déclare au parquet qu'un des fugitifs aurait été reconnu à Péra, quartier de Constantinople, où il se serait embarqué pour la Grèce, mais sa trace aurait été de nouveau perdue à Athènes. On ne dit pas de quel membre de la famille il s'agissait.

Le cadavre des Petites-Dalles

Paris, 1 heure 40 matin. Rien n'est venu confirmer jusqu'à ce soir que l'individu, dont le corps le été retrouvé, hier, aux Petites-Dalles, et qu'on croit s'être suicidé, fût le Muller mystérieux qui joua le rôle de secrétaire de Crawford et signa des lettres émanant d'eux.

Romain Daurignac à Lille

Daurignac, quand il arrivait à Lille — et il y venait très souvent — descendait, la plupart du temps, chez M. Delacherie, à qui il causait affaires et racontait ses aventures. Il était devenu le familier de la maison ; les domestiques aimaient à le voir venir, car, à chacune de ses visites, il leur glissait invariablement la bonne pièce. Ils l'appelaient M. Romain et étaient, pour lui, pleins de prévenance. Ses hôtes mêmes, se mettaient en frais pour le recevoir ; ils l'accueillaient comme un prince, ne regardaient pas à la dépense et tenaient à ce que la table fut bien servie. Quelquefois, Daurignac était accompagné d'une jeune femme de 25 ans, assez forte, de toilette toujours un peu tapageuse. Cette personne participait à l'accueil fait à son compagnon et s'asseyait avec lui à la table de famille.

Au sujet de Delacherie, disons qu'il est divorcé et remarié. Sa première femme revenait de temps en temps, rue Colbert, voir ses enfants. Ils sont, dit-on, au nombre de quatre et s'entendaient très bien avec leur belle-mère. Quant aux faits et gestes de Daurignac, et aux histoires extravagantes qui circulent sur son compte, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit, hier, à savoir que certaine demoiselle Jeanne D..., qui offrait libéralement à souper à l'escroc et à ses amis, pourrait en dire long et fournir des indications intéressantes, mais que nous ne pouvons entrer dans tous les racontars qui courent les rues au sujet de Romain Daurignac.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 30 mai. — Sont nommés : conseiller à la Cour d'appel de Nancy, M. Lanis, conseiller à Douai ; conseiller à la Cour d'appel de Douai, M. Valin, procureur à Narbonne ; procureur à Alger, M. Chouzy, avocat-général à Douai ; avocat-général à Douai, M. Combres, procureur à Cognac.

UN INCIDENT ANGLO-FRANÇAIS

Douvres, 30 mai. — Le bâteau de pêche anglais le Qui Vive avait, il y a un an, coupé et enlevé les filets du vapeur de pêche de Boulogne *la Renommée*. Le gouvernement français, à la suite d'un long échange de correspondances diplomatiques, a enfin réussi à obtenir que le patron de la barque anglaise fût traduit devant les tribunaux de son pays. Le patron du pêcheur anglais a été condamné à cinq guinées, 131 francs 25 de dommages-intérêts.

LE MÉCANICIEN DU TRAIN ROYAL DE BELGIQUE ATTEINT DE FOLIE

Bruxelles, 30 mai. — Le mécanicien chargé depuis quatorze ans, de conduire le train royal, est devenu subitement fou, au moment où il recevait l'avis du départ du roi pour Ostende.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LE DRAME PASSIONNEL DE LA RUE DE JULIERS A LILLE. — Dans la soirée de vendredi, l'état de la victime, Marie de Sutter était stationnaire. Elle va relativement bien, mais l'extraction des balles n'a pu encore être faite.

VICTIME DE SON DÉVOUEMENT A BETHUNE. — Mercredi soir, vers six heures, Albert Vandeskoorcuisse, garçon boucher à la coopérative, se trouvait avec sa voiture sur la route de Mazingarbe, à Bully-Grenay, lorsqu'il vit un cheval emballé attelé à une voiture. Il se jeta à la tête de l'animal et fut traîné sur un parcours de 50 mètres. A un moment donné, un mouvement lui fit lâcher prise, il tomba sur le sol et une roue de la voiture lui passa sur le corps. Le malheureux expira après quelques minutes d'atroces souffrances.

LE CRIME DE THUMERIES. — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Hardy, greffier, s'est rendu vendredi après-midi au hameau du Thélut, à Thumeries. Cette descente de parquet est motivée par la nécessité d'entendre certains témoins qui, vu leur grand âge, ne peuvent déposer à Lille. Henri Fava, l'assassin, a été conduit à Thumeries pour y être confronté avec les principaux témoins.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Henri Lanne, curé de Fontaine-au-Bois, est nommé curé à Lambres. M. Emmanuel Bourgeois, professeur à Bavai, est nommé vicaire à Nomain.

NÉCROLOGIE. — M. Charles-Achille Véret, notaire honoraire, président du conseil de fabrique de l'église de St-Amand, est décédé mercredi.

— M. Courtois, capitaine au 102e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé au Mans (Sarthe), dans sa 49e année.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi, 30 mai 1902.

2 heures soir. 25° au-dessus de zéro. 754, variable.
5 heures soir. 22° au-dessus de zéro. 754, variable.
9 heures soir. 19° au-dessus de zéro. 755, variable.

Samedi, 31 mai 1902.

Minuit. 17° au-dessus de zéro. 756, variable.
2 heures matin. 16° au-dessus de zéro. 756, variable.

LES RÉUNIONS DE CONSEILS MUNICIPAUX

du vendredi 30 mai 1902.

A TOURCOING

Présidence de M. G. Dron, maire

La séance est ouverte à neuf heures. Sont présents : MM. G. Dron, maire ; Salembien, Flament, Coulier, adjoints ; Aug. Ducoulombier, Honoré-Coisson, Massard, Dassonville, Parsy, Martin, Henri Loridant, Leplat, Henri Lefebvre, Orélio, Darras, Scalbert, Sieson, Coppin, Grau, Camplon, Corion, Decarèle, Masurel-Leclercq, Duvillier, Six, Quivron, Voogt, et Delphin-Dumortier.

Excusés : MM. Emile Lecomte, Leveugle, Maertens, Ladevious, Honoré-Coisson.

M. Henri Loridant donne lecture du procès-verbal de la précédente séance : la rédaction en est adoptée.

— Chemins vicinaux. — Le Conseil vote les ressources nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux en 1905. Ces ressources s'élèvent ensemble à 30.175 francs.

— Ecluage des abords du canal. — L'administration propose d'établir des lanternes entre le pont du Halot et le pont du Blanc-Seau : la dépense qui s'élève à environ 700 francs est approuvée.

— Instruction publique. — Les institutrices sollicitent des indemnités égales à celles touchées par les directeurs des écoles supérieures. Ces indemnités s'élèveraient à 1.068 fr. Les Commissions compétentes examineront la question.

— Usine à gaz. — Il s'agit d'un transporteur aérien à établir de la berge du canal à l'usine. Le Conseil vote aujourd'hui le crédit nécessaire pour la construction du mur de support de l'appareil au quai du canal.

Rue du Printemps. — Le service de la voirie a établi un devis pour la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée dans cette rue. La dépense est de 40.500 francs. L'établissement de bains devant être ouvert prochainement, ces travaux sont approuvés mais les sommes nécessaires pour leur réalisation seront comprises dans le prochain emprunt.

— Rue du Collecteur. — Le Conseil approuve la construction d'un aqueduc collecteur et d'une chaussée pavée, dépense 32.500 francs. Les cahiers des charges pour la mise en adjudication de ces travaux sont homologués.

— Rues des Omnibus, de l'Epidème et des Cinq-Voies. — C'est encore un projet de construction d'aqueducs et de chaussées pavées dans ces rues. La dépense est évaluée à 81.900 francs, à prendre sur l'emprunt à réaliser. Le Conseil adopte les propositions.

— Rues de Maubeuge et de Mouscrona. — Ici c'est une construction d'aqueduc entre les rues Victor-Hugo et des Carliers par les rues de Maubeuge, et de Mouscrona, afin d'éviter les inondations dans les caves des maisons sises au boulevard vis-à-vis du lycée. Dépense, 6.000 fr. à prendre sur l'emprunt.

— Passage de la Tossée. — Pour l'établissement du passage inférieur, des travaux de terrassement incombent à la ville ainsi que la construction de chaussées pavées. Dépense totale, 132.000 fr. Toujours à prendre sur le prochain emprunt.

— Rue de Calais. — Des propriétaires riverains de la rue de la Blanche-Porte ont fait plusieurs réclamations à propos d'inondations causées par une défectuosité d'aqueduc. Pour obvier à ces inconvénients il y aura lieu de construire un aqueduc rue de Calais qui conduira les eaux de la Blanche-Porte à l'Espierre. Coût : 5.600 fr.

— Rue du Blanc-Seau et Quai du Blanc-Seau. — M. Sipra, agent-voyer cantonal, a présenté un projet d'aqueduc réclamé vivement par les habitants du quartier. Le Conseil approuve ce projet qui nécessitera une dépense de 52.800 fr. dont 45.800 fr. sont pris sur les ressources des chemins vicinaux.

— Plan d'alignement et de nivellement général. — L'administration a fait dresser ce travail : déjà des repères ont été posés dans différentes rues de la ville, des bornes portent la mention des niveaux au-dessus de celui de la mer. Vingt rues classées et 58 rues particulières ont été vues. Le travail de nivellement sera parachevé au printemps de 1904.

— Travaux de l'Hôtel de Ville. — Il s'agit de régler le mode de règlement des dépenses. Les travaux ont nécessité de 1897 à 1900 une dépense globale de 662.700 fr. Pour payer les travaux achevés actuellement, il y aurait une insuffisance de crédit de 30.000 fr., mais l'exécution de l'escalier d'honneur et la décoration de la salle des séances est réservée pour la dépense en être prise sur le prochain emprunt.

— Usine à gaz. — Le Conseil homologue divers procès-verbaux de réception de travaux et de fournitures.

— Sapeurs-pompiers. — Même formalité pour la réception des uniformes des sapeurs-pompiers.

— Ecoles des rues de l'Epidème, du Virdois, des Champs. — M. Ducoulombier présente un rapport sur la réception des travaux de construction de ces écoles. Il y a une insuffisance de crédit de 10.000 fr. pour l'école de la rue des Champs : semblable crédit est voté.

— Cessions de terrains à la voie publique. — Il s'agit de cessions de terrains rues du Virdois, des Carliers, du Flocon, Carnot, de la Tossée, de Bouvines, Badly, etc. Le Conseil autorise le maire à signer les actes de cessions et à payer la valeur des terrains sur le budget supplémentaire.

— Musique municipale. — Sur un rapport de M. Dassonville, au nom des Commissions militaire et des finances, le Conseil vote un crédit de 2.500 fr. dont 500 fr. pour achat d'instruments et 2.000 fr. pour renouvellement partiel des uniformes.

M. Parsy, rapporteur de la Commission des finances, propose que le Conseil alloue un subside de 700 francs à la Musique municipale pour assister au concours de Lille.

M. Saison demande que le subside ne soit pas accordé pour protester contre l'abstention des Lillois au concours de Tourcoing.

M. Delphin-Dumortier émet le même avis.

M. le Maire dit qu'il n'y a, en ceci, qu'une chose à voir. La Commission de la Musique a décidé d'assister au concours de Lille et les musiciens travaillent depuis trois mois. La musique n'ayant que peu ou point de ressources provenant de membres honoraires, un subside est nécessaire pour permettre à notre phalange musicale de se rendre au concours.

M. Louis Grau émet l'avis qu'à l'avenir on prévoie chaque année un crédit unique à affecter à des indemnités de concours afin d'éviter ces demandes.

Sous le bénéfice de ces observations le Conseil vote les 700 francs à la Musique municipale.

— Académie de musique. — Sur un rapport de M. Ducoulombier, le Conseil approuve la création d'une classe préparatoire de solfège et vote le crédit nécessaire pour appointer un professeur adjoint.

— Fédération des Sociétés de tir des écoles publiques. — Cette Fédération sollicite un subside de 300 fr. pour l'organisation d'un concours de tir au mois de juillet. Rapporteur, M. Ducoulombier.

M. Parsy, président d'honneur de la Fédération, insiste pour que la somme soit portée à 500 francs.

Après une discussion assez obscure sur la question des tirs réduits et des tirs à longue portée, le Conseil se prononce pour la somme de 500 francs.

— Grande Fanfare. — Cette société sollicite une augmentation de subvention. Pour des raisons budgétaires la demande est rejetée. Rapporteur, M. Ouchetaux.

— La « Revanche Tourquennoise ». — Même solution pour cette société. Même rapporteur.

— La « Pédale Tourquennoise ». — Cette société de cyclistes a demandé un subside pour l'organisation d'une course Tourcoing-Fleurbaix. Sur le rapport de la Commission des Finances, le Conseil alloue 50 francs pour un prix de la ville.

— Fanfare « Les Intimes ». — Le Conseil accorde une augmentation de subside de 50 francs à cette société, qui prête son concours chaque fois qu'on y fait appel.

A propos de subventions aux sociétés musicales M. Flament dit qu'il se propose de demander qu'il soit fait un contrôle des effectifs des sociétés.

— Société chorale « Les Chœurs Joyeux ». — La demande de subvention formée par cette société est rejetée.

— Société chorale « L'Avenir Lyrique ». — Le Conseil accorde 200 fr. de subvention à cette société.

— « Jeunesse du Blanc-Seau ». — Le Conseil alloue une augmentation de subside de 200 francs.

— Fanfare du Pont-Central. — Cette société sollicite un subside pour assister au concours de Dennin. La Commission des finances propose 400 francs. (Rapporteur, M. Dassonville).

M. Louis Grau demande 600 fr.

M. le Maire fait remarquer qu'il n'est pas possible de toujours puiser ainsi dans les finances, sans s'exposer à devoir recourir un jour ou l'autre à des centimes additionnels.

Les conclusions du rapport sont adoptées par onze voix contre dix.

— Orphéon des Travailleurs. — Autre subside pour prendre part au concours de Denain. La Commission des Finances propose 600 francs.

M. Martin demande une augmentation de 100 fr. pour traiter cette société sur le même pied que la Musique municipale.

M. Coppin demande 800 francs.

Le chiffre de 700 fr. est adopté.

— Union Colombophile Tourquennoise. — La Commission des Finances, par l'organe de M. Massard, propose d'affecter 1.000 francs dont 100 fr. pour le Blanc-Seau.

M. Lefebvre demande si sur les 1.000 francs on ne pourrait affecter 300 francs pour un concours au 14 juillet.

M. Massard fait remarquer que les dates des concours sont déjà désignées.

La même Commission, rapporteur M. Massard, propose de rejeter la demande de subside de 1.000 fr. formulée par la société « Union et Progrès » en raison de la subvention de 1.000 fr. allouée à l'Union Colombophile Tourquennoise.

Les conclusions des deux rapports sont votées.

— Société « Les Francs Pêcheurs ». — Cette société a sollicité 2.000 francs pour un concours international. La Commission propose de rejeter cette demande.

M. Delphin-Dumortier fait remarquer que les pêcheurs ont droit aux mêmes faveurs que les musiciens ou les amateurs de chevaux. Il demande 500 francs.

M. Salembien croit qu'il est préférable de renvoyer la question à la Commission des Finances pour étude plus complète.

Le renvoi est ordonné.

— Patronage laïque. — M. Lefebvre émet un vœu en faveur de la création d'un patronage laïque à la Croix-Rouge.

— Revue des sociétés. — M. Scalbert demande qu'une revue des effectifs de musique soit faite.

— Cours préparatoire de piano. — M. Orélio demande cette création.

M. Corion réclame un cours d'harmonie et M. Henri Loridant un cours de piano pour hommes.

Le Conseil se forme à huis-clos et la séance est levée.

A CROIX

Présidence de M. Desbarbieux, maire. La séance s'ouvre à huit heures 35 ; tous les conseillers sont présents. La lecture du procès-verbal de la dernière réunion tenue le 7 février ne donne lieu à aucune remarque ; il est adopté à l'unanimité. M. Dujardin est nommé secrétaire pour la session.

— Dépenses imprévues. — Elles s'élèvent à 65 fr. 21 et sont adoptées à l'unanimité.

— Budget vicinal. — Adopté également le budget vicinal. Les recettes et les dépenses se balancent avec un total de 5.600.

— Crédits divers. — A. Le Conseil est invité à autoriser le paiement du loyer de la garderie du Torrein ; (Accepté). B. à voter une somme de 187 fr. 61, sur le chapitre des recettes du budget additionnel, somme provenant d'un remboursement par un adjudicataire. Adopté.

M. Dubourg demande que les votes de ces crédits soient renvoyés après l'examen des comptes, pour la raison qu'ils appartiennent au compte administratif non encore approuvé. M. le Maire s'y refuse. Le crédit est voté par la majorité.

C. Le Maire propose ensuite le vote d'un crédit d'ordre de 173 fr. 77, représentant un reliquat sur le mobilier scolaire. Adopté comme le précédent.

D. Le Conseil est invité à autoriser le paiement de la somme de 4.270 francs votée précédemment pour prix du terrain cédé à la voie publique par M. Coisne, au chemin d'intérêt commun n. 112. — M. Duforest fait remarquer que cette opération n'est pas claire. M. Dubourg appuie cette remarque et dit que la question a été votée après la simple lecture d'un rapport, sans que les rapports des commissions aient été communiqués aux conseillers. — M. Lecrinier : On vous a lu le rapport de l'agent voyer ; du reste, c'est une dépense obligatoire.

La proposition, mise aux voix, est adoptée par la majorité.

E. Il y a lieu de fixer la redevance à payer par un entrepreneur qui se dispose à établir une voie Decauville sur le boulevard Geores Hannart. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil la fixe à 70 centimes par mètre et par jour.

Les congrégations. — Les Filles de la Charité. Vifs incidents

Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, dont la maison mère est à Paris, sollicitent l'autorisation pour leur établissement scolaire de la paroisse St-Pierre. Le Maire propose au Conseil de donner un avis défavorable et d'émettre le vœu que l'autorisation soit refusée par les pouvoirs compétents.

M. Dubourg : Je renouvelle la protestation que j'ai faite à la séance du 7 février et je fais remarquer en outre que si l'établissement des Filles de la Charité n'existait pas, vous auriez à loger et à instruire à grands frais les 600 enfants de cette école. Ce serait au bas mot pour la commune une dépense de 15.000 francs. J'ajoute qu'à l'école de ces religieuses, une cantine fonctionne et on y donne à manger à 120 enfants tous les jours. M. le Maire a visité dernièrement cette cantine et l'a trouvée bien tenue.

M. Desbarbieux proteste. S'il est allé chez les sœurs, c'est qu'il y était obligé. — M. Dubourg : Vous avez tout de même manifesté votre admiration pour ce que vous y avez vu. — M. Desbarbieux : Je n'ai pas l'habitude de faire du « pierrot », comme vous. — M. Dubourg : Ceci n'est pas à l'ordre du jour. — M. le Maire : Je ne suis pas comme vous, je ne mange pas du curé ! (sic). Vous voulez faire supposer ce qui n'existe pas. — M. Dubourg : Vous avez admiré la cantine et vous avez dit que tout était très bien. Vous avez demandé le prix des bonnes choses qu'on y mange.

La proposition de M. Desbarbieux est mise aux voix ; elle est adoptée par la majorité collectiviste. Les six conseillers de la minorité votent contre ; ce qui fait ricaner les autres. — M. Dubourg : Vos appreciations ne nous gênent pas. — M. Forter : On les compte, les républicains. — M. Deleporte : Autant que vous, en tous cas ; car vous êtes tous des fumistes. (Protestations du coté collectiviste). Oui, en politique, vous êtes des fumistes. — M. Desbarbieux : Et vous, alors, vous êtes des « fumiers » (sic). M. Dubourg : Ce n'est pas très honorable pour un magistrat de tenir des propos semblables ; vous devriez retourner à l'école, pour y apprendre à être poli. (Huées à gauche.)

— Dégrèvement d'office. — Une somme de 1.111 francs 37 est mise à la disposition du Conseil, en exécution de la loi du 30 mars 1902, ordonnant le remboursement aux communes de l'excédent du produit des centimes. Le Conseil adopte l'avis de la Commission des finances et décide, à l'unanimité, que cette somme sera remboursée aux contribuables suivant le tarif du centime le franc payé par chacun d'eux.

Le compte administratif 1901

Conformément à la loi, M. le Maire se retire ; la présidence est occupée par M. Forter, adjoint. M. Dubourg, avant toutes choses, fait remarquer que les prescriptions légales sont violées, les pièces-comptables n'étant pas présentées au Conseil.

M. Lecrinier, adjoint, fait rapport au nom de la Commission des finances sur le compte administratif du maire.

Les recettes s'élèvent à 196.096 fr. 07 et les dépenses à 197.200 fr. 36. L'excédent de dépenses est donc de 2.102 fr. 29 ; mais, comme le reliquat de l'exercice précédent était de 17.876 fr. 78, le reliquat définitif de l'exercice 1901 est de 15.774 fr. 49.

M. Deleporte : D'après votre budget lui-même, il vous reste à payer un total de 22.499 francs ; vous ne pouvez pas dire que vous avez 15.774 francs de disponibles ; dites plutôt que vous êtes en déficit. — M. Lecrinier, rapporteur, répond au conseiller par des plaisanteries. — M. Deleporte : C'est un budget tape-à-l'œil ; vous ne me répondez pas. — M. Delos appuie la remarque de son collègue et fait ressortir le déficit.

M. Forter : Nous avons été cinq mois sans avoir d'argent. — M. Deleporte : Vous répondez à côté. Vos comptes ne sont pas justes. — M. Forter : Nous savons d'avance que vous allez voter contre. — M. Bonnier : Tous ceux qui voteront pour, ne savent pas ce qu'ils font. (Huées à gauche.)

M. Dubourg : Nous avons relevé des irrégularités. — M. Lecrinier : Citez-les. — M. Dubourg : Mais vous refusez de nous écouter. Ce n'est pas le moment de nous tourner en ridicule ; en tous cas, nous ferons tenir nos protestations à M. le Préfet. Plus que jamais, nous affirmons que la commune est en déficit et ce déficit est plus important encore que celui que vous avouez dans votre compte administratif. Vous devez y ajouter les 1.920 francs de côtes irrécouvrables, les 416 francs des réservistes qui ne vous appartiennent pas ; en sorte que le déficit réel est de 2,678 francs. Et peut-être aurez-vous encore à proposer des crédits nouveaux pour payer certaines dettes dont vous évitez de parler. En présence de cette situation et de votre refus de nous présenter les mandats, nous nous refusons à accepter votre compte administratif, comme vos propositions pour le budget additionnel. A vous, messieurs de la majorité, de sanctionner le déficit.

Pendant la lecture de la protestation de M. Dubourg, les collectivistes ne cessent de lancer des quolibets ; ils accueillent la fin par des bravos ironiques. M. Dubourg, en terminant, leur fait cette réplique : Vous faites beaucoup de bruit ; mais il n'y en pas un parmi vous qui comprenne grand'chose. — M. Lecrinier : Vous n'y connaissez rien.

M. Kimpe déclare vouloir vider la question. M. Dubourg, dit-il, le canotier des réactionnaires, a publié dans le « Journal de Roubaix » une lettre où il est dit que j'ai voté avec lui sur la question de l'assistance médicale gratuite, où le citoyen Desbarbieux était accusé d'avoir employé des fonds en faveur d'un contribuable, j'ai voté, non parce que le maire aurait secouru un malheureux, mais parce qu'il l'a fait de sa propre autorité. Dans un autre article du « Courrier de Tourcoing », M. Dubourg demande si le chef du parti collectiviste laissera son courage à la maison quand il s'agira du compte administratif. Eh bien, oui, je l'ai laissé à la maison. Je ne veux pas faire le jeu de ces réactionnaires ; mais quand il s'agira de vous faire disparaître, vous et la société, je le reprendrai, mon courage (sic).

Des applaudissements accueillent cette tirade. Le citoyen Kimpe, de plus en plus animé : Sachez, qu'on ne pêche pas les socialistes comme des poissons ; ce n'est pas comme ça qu'on les attire. Au reste, vous êtes six fantômes, six mouchards de la préfecture.

M. Dubourg se défend d'avoir écrit l'article du « Courrier de Tourcoing ». — M. Kimpe : C'est peut-être M. Deleu ; avec six comme vous on peut bien faire « un vieil habitant de Croix ». Je vous le répète, on ne pêche pas les socialistes. — M. Deleporte : Ce sont les plus grands fumistes. (Rires et protestations.)

M. Forter : Je vais mettre aux voix le compte administratif. — M. Bonnier : On va voir les incapables. — Le compte est adopté par tous les collectivistes ; la minorité vote contre.

Le maire rentre en séance. — Nouvel incident. Échange de gros mots. — Une rixe empêchée

Il est neuf heures quarante lorsque le maire rentre en séance. Aussitôt, il propose l'acceptation du compte de gestion présenté par le receveur municipal.

M. Deleu : Nous n'avons pas accepté votre compte administratif ; nous ne pouvons pas approuver celui-ci. — M. Desbarbieux : Ça me fait plaisir, cela. M. Deleu. — M. Deleporte, montrant les conseillers de gauche : Tenez, voyez, ils rient tous.

Les injures recommencent de plus belle. M. Watteau jette celle-ci à M. Deleporte : Cafotin pur-sang. — M. Deleporte : Tais-toi, grand c... — M. Watteau : Oui, cafotin. — M. Duforest : On est ce qu'on veut, ça ne vous regarde pas. — M. Deleporte : Vous êtes en majorité et vous voudriez nous faire partir, c'est honteux. — M. le Maire : Si vous étiez en majorité, vous en feriez autant. — M. Deleporte, se levant avec vivacité : En tous cas, nous ne ririons pas comme çà, ah, ah, ah, comme des bêtes.

M. Watteau : Tout çà va être au procès-verbal. — M. Deleporte : On s'en f... du votre procès-verbal.

A ce moment, le citoyen Kimpe se dresse sur ses pieds et brandissant le bras vers M. Deleporte : Avez-vous bientôt fini de dire des bêtises. Il y a longtemps assez... — Le conseiller collectiviste se démène ; sa longue barbe et ses longs cheveux font des mouvements désordonnés. Il devient menaçant, et fait même mine de se jeter sur M. Deleporte. Son voisin, le citoyen Watteau, le retient ; difficilement il le fait asseoir. Mais le conseiller collectiviste ne se calme pas : — Bande de mouchards, continue-t-il ; on ne doit pas discuter avec vous ; bande de c... Vous faites le jeu du Préfet et de la force publique.

Depuis deux ans que vous êtes ici, vous n'avez fait que des bêtises.

Les membres de la minorité ont pris le parti de rire des gros mots qu'on leur lance. Le maire se garde bien d'enrayer l'éloquence du citoyen Kimpe et la discussion continue sur le même ton. A la fin, M. Deleporte conclut : Ce sont des beaumarchais de fausse noblesse. De son côté, M. Kimpe fait entendre cette dernière menace : Il était temps qu'il se taise, je lui aurais f... ma main sur l'oreille.

L'incident est clos.

— Budget additionnel. — Les recettes sont de 23.611 francs 59 ; les dépenses de 23.611 fr. 21. Le budget est adopté.

Le Conseil approuve ensuite la réception définitive des travaux de mise en viabilité du carrefour de la rue Jeanne-d'Arc et celle de la fourniture des pièces pour compteurs Kennedy.

— Le sinistre de la Martinique. — Un crédit de 100 francs est voté à l'unanimité pour les sinistrés de la Martinique.

— La question des Pères publics. — Le Maire lit la lettre dans laquelle M. le Préfet expose les raisons de son refus d'approuver ledit projet et propose le renvoi de la question aux commissions. — M. Dubourg : Vous ne demandez pas mieux que ça tombe à l'eau.

— Communications diverses. — A. Une proposition du chef de l'Harmonie municipale offrant de créer des cours de musique dans les écoles est renvoyée à l'étude. B. Il en est de même d'une demande de crédits spéciaux à accorder au Bureau de bienfaisance pour les frais d'hospitalisation. C. Par arrêté préfectoral le traitement du receveur municipal de Croix est fixé à 2.222 francs ; il n'est pas statué sur le crédit de 518 francs voté par le Conseil à ce sujet. D. M. Deleu propose une subvention à la Société de secours mutuels du quartier Saint-Pierre. Renvoyé aux commissions.

E. M. Dubar, collectiviste, interpelle le maire sur la façon dont sont distribuées les cartes de faveur accordées par la Compagnie des tramways. Il proteste énergiquement contre la conduite au Maire. — M. Desbarbieux : Quand vous aviez une carte, vous n'avez pas protesté. — M. Dubar : Je demande que les cartes soient données à tour de rôle aux conseillers et que ceux qui en ont actuellement soient cités publiquement.

L'incident est amusant. Le maire réplique que les cartes lui sont données à lui, et qu'il en fait l'usage qu'il veut. Il refuse de mettre la proposition Dubar aux voix. M. Devost, puis M. Kimpe, viennent à la rescousse de leur collègue. Ce dernier reproche au maire son peu de sincérité socialiste.

F. Des explications sont demandées par M. Duforest, MM. Watteau et Kimpe. G. M. le maire informe le Conseil que M. Dutoit a demandé l'autorisation de vendre le terrain pour lequel la ville avait fait option en vue d'y créer le Chalet-Bains. La question est remise à une prochaine séance.

H. M. Dubourg rappelle le crédit voté pour les matrices des contributions. On lui promet de le satisfaire. Enfin, M. Bottens, propose la création d'un cours municipal de coupe dans les écoles. Renvoyé aux commissions.

Le huis clos est prononcé à dix heures 25.

LA GRANDE FÊTE DE BOXE DU 1ER JUIN

Nous voici à la veille de la grande fête sportive organisée avec tant de soin et de dévouement par l'Académie de boxe française de Roubaix. Nous avons fait valoir tout l'intérêt qu'allaient présenter les superbes assauts figurant au programme et qui seront disputés par les principaux champions de la boxe française. Nous avons dépeint hier les émotions que réservait l'assaut Chabrier-Desruelles, il nous reste aujourd'hui à parler des assauts Albert-Mainguet et Chabrier-Albert. Dans ces deux rencontres, les deux champions des poids légers, Mainguet et Chabrier, sont opposés au remarquable champion des poids lourds, Léon Albert, qui a, à maintes reprises, lancé de retentissants défis aux maîtres Charlemont et Castérès et fut le seul professeur français qui, en 1899, se présenta devant le champion américain Jeffries.

On peut s'attendre, avec de tels compétiteurs, à assister à des assauts sensationnels. Dans le camp des amateurs, les rencontres entre MM. Toutard et Grau, Huvenne et Villard, etc., ne seront pas moins intéressantes. N'oublions pas de mentionner également la démonstration de boxe française à laquelle se livrera le professeur J. Desruelles, avec deux jeunes Roubaisiens, âgés de neuf ans, qui figurent parmi ses meilleurs élèves. C'est là un autre « clou » appelé à un grand succès. Que dire aussi de la démonstration de la canne exécutée par les professeurs Petit, de la salle Charlemont, déjà bien connu à Roubaix, et J. Desruelles, notre concitoyen. Autant de belles séances en perspective.

Rappelons que la fête commencera à quatre heures précises et que les portes de la salle de la Société Artistique, rue de l'Alouette, seront ouvrtes à trois heures un quart.

SAVON PARIS-MÉNAGE pour linge et laine

Chronique Locale

ROUBAIX

L'AFFAIRE HUMBERT. — L'ENQUÊTE A ROUBAIX. — M. Petit, juge de paix à Roubaix, a reçu du parquet de Lille, une commission rogatoire concernant l'affaire Humbert. Il interrogera une personne qui a servi d'intermédiaire entre un créancier roubaisien et la famille Humbert.

A LA SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE. — M. Poncelin de Raucourt, contrôleur de la succursale de la Banque de France, à Roubaix, est nommé directeur de la succursale de Gap, en remplacement de M. Doarlhiac, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

LE CITOYEN BAILLEUL AU CONGRES DE ZURICH. — Le citoyen Bailleul, conseiller municipal, a été désigné par le Syndicat Textile de Roubaix pour prendre part au congrès socialiste international textile qui se tiendra à Zurich du 1er au 6 juin.

AU CERCLE POLYGLOTTE. — Les membres du Cercle Polyglotte, venus en grand nombre vendredi soir, ont eu la bonne fortune d'entendre une très intéressante conférence faite par M. Lejaire, sur l'industrie des parfums. Les nombre